

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 89 (1938)
Heft: 12

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nés par les forestiers, les autorités communales ont réussi à faire progresser ces précieuses réserves; si bien qu'en 1932 leur valeur s'élevait à 5.521.000 fr. Autrement dit, cette réserve argent équivalait à plus d'un franc par mètre cube de bois fort du matériel sur pied.

Grâce à l'existence de ces réserves financières les communes, se trouvent dans l'heureuse situation de pouvoir faire, sans retard, tous les travaux que réclame un bon entretien de leurs forêts. Mais il va sans dire que dans notre canton, fortement industrialisé, les années de la dernière crise financière ont fait sentir intensément leur effet; les caisses forestières de réserve ont été mises à contribution, si bien que, jusqu'à la fin de 1937, elles ont rétrogradé de 859.500 fr. Mais on peut se demander ce qu'il serait advenu, en matière d'économie forestière, en l'absence d'une réserve financière aussi solide ?

Nous voilà arrivés au terme de cette exposé, constellé de beaucoup de sèches indications numériques. Que l'on veuille bien considérer que, derrière ces données abstraites, se révèle le travail persévérant de plusieurs générations de forestiers, qui n'ont pas pu voir s'épanouir les résultats, à longue échéance, de leurs méritoires efforts !

N'oublions pas non plus que, même après une longue période d'efforts embrassant un demi-siècle, la forêt ne peut pas revêtir déjà une forme idéale. La génération actuelle y trouvera abondamment matière à montrer son savoir-faire !

(Tr. : H. B.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Assemblée générale à Soleure, du 4 au 7 septembre 1938.

II. Procès-verbal de l'assemblée générale du lundi 5 septembre, dans la salle du Grand Conseil, puis au cinéma Elite.

(Suite et fin.)

M. le Dr *Küng*, chimiste en chef de la fabrique de cellulose d'At-tisholz, présente *les bases chimico-techniques* du problème. La cellulose est un hydrate de carbone, dont la formule globale est $C_6H_{10}O_5)_n$; suivant son degré de polymérisation, elle se comporte différemment. Il y a cent ans déjà, le Français Anselme Payen démontrait que la cellulose est la substance fondamentale de toute cellule végétale. Elle est accompagnée de matières incrustantes et c'est la tâche de la technique de la cellulose de l'en libérer. La cellulose est insoluble dans presque tous les solvants organiques et inorganiques. Elle ne se dissout que dans la liqueur de Schweitzer, solution ammoniacuée d'oxyde de cuivre. Elle est souvent accompagnée par des hémicelluloses, substances relativement solubles dans les alcalins. Si l'on considère les bois de l'épicéa et du hêtre, ils sont tous deux constitués par deux tiers d'hydrates de carbone; mais, alors que celui d'épicéa est pauvre en hémicelluloses, celui de hêtre au contraire en est riche, et vice-versa pour les hexosanes. Après avoir signalé les différents procédés de fabri-

cation de la cellulose, le conférencier en vient à la partie importante de son sujet. Les fibres des feuillus se distinguent de celles des résineux par leurs propriétés mécaniques et optiques. Les premières sont beaucoup plus courtes et n'atteignent que 5000 m de longueur de déchirure, alors qu'après 30 minutes de broyement, les secondes atteignent déjà 10,000 m. De plus, elles restent toujours opaques. Les celluloses de feuillus ne peuvent donc trouver qu'un emploi limité dans la fabrication du papier; ce sont des substances de remplissage, qui doivent rendre le papier opaque et tendre. Quant au pin, son bois contient une forte proportion de résine, qui empêche la pénétration de la solution acide. On pourrait bien en dissoudre le bois dans un milieu alcalin, mais ce procédé provoque des odeurs nauséabondes, qui empestent le voisinage. Et d'ailleurs nous n'avons pas, comme l'Allemagne, une forte proportion de pins dans nos peuplements. L'usine d'Attisholz a tenté déjà des milliers d'essais avec nombre d'autres matières premières; mais, dans l'état actuel de la science, seul le bois de résineux peut donner des résultats satisfaisants.

M. H. Sieber, directeur de la fabrique de cellulose d'Attisholz et président de la « Hespera », développe ensuite *les bases économiques*. Il rappelle d'abord que, pour nous autres Suisses, la vieille loi de l'offre et de la demande est encore valable; c'est elle qui règle la production et les prix. Dès lors nous choisirons, comme matière, celle qui fournira le produit final de meilleure qualité et ne recourrons aux « Ersatz » que lorsque celle-là manquera ou que son prix sera si élevé, que le produit final ne trouvera plus d'acquéreur. L'industrie suisse emploie annuellement, pour des papiers spéciaux, 10.000 stères de tremble et de peuplier. Le contingent principal de bois de râperie sera toujours constitué par l'épicéa. Mais pouvons-nous augmenter tout de même la consommation de bois à papier en Suisse ? Il n'est plus guère possible d'exporter de la cellulose dans nos pays voisins. L'Allemagne et l'Italie sont à peu près fermées; la France prélève sur la cellulose de gros droits d'entrée, qu'elle distribue ensuite, sous forme de primes, à ses propres fabriques. Mais il serait possible d'augmenter la consommation de cellulose indigène à l'intérieur du pays. En effet, depuis 1924, l'importation de cellulose a plus que doublé, alors que l'exportation baissait régulièrement; l'importation de papier, après avoir augmenté, est revenue au même niveau, mais l'exportation de papier a subi une chute catastrophique. L'importation de vieux papiers et de déchets a également augmenté. Quant à l'importation de la cellulose pour la fabrication de la soie artificielle, elle a plus que doublé, et pourtant Attisholz en pourrait aussi produire, si on lui assurait un écoulement régulier et un prix suffisant. N'oublions pas que, sur le marché mondial, il y a surproduction de cellulose et que son prix est extrêmement bas. M. Sieber conclut en espérant qu'à l'avenir, forestier et industriel coopéreront encore mieux. Gardons-nous de prix trop hauts, qui feraient baisser la consommation de papier. Sa devise reste toujours : « Vivre et laisser vivre. »

7° Pour terminer, un film, destiné à l'Exposition nationale, présente les phases principales de la transformation du bois dans la fabrique de cellulose d'Attisholz.

La séance est levée à 11,45 heures.

Soleure, septembre 1938.

Le secrétaire : A. Bourquin.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. *Examens de diplôme.* A la suite des examens réglementaires subis pendant le mois d'octobre (2^{me} série), l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme *d'ingénieur forestier* au candidat suivant:
M. *Rambert Vincent-Jacques*, de Châtelard (Vaud).

Cantons.

Fribourg. *Quelques extraits du compte rendu de la Direction des forêts pour 1937.* La superficie du domaine forestier appartenant à l'Etat était, à fin 1937, de 4622 ha (augmentation en 1937 : 15 ha); il comprenait :

Hautes futaies 2508 ha, soit 54 %

Taillis 554 ha, » 12 %

Pâturages boisés, ou à reboiser . . 1560 ha, » 34 %

Dans ces *forêts domaniales*, le total des exploitations (28.338 m³) a compris 57 % de bois de service et 43 % de bois à brûler et de râperie. La part des résineux a été de 88 %, celle des feuillus de 12 % seulement. Prix de vente moyen du mètre cube : 20,13 fr. (17,48 fr. en 1936).

Il est intéressant de noter que le *fonds de prévoyance* des forêts domaniales a augmenté légèrement, durant l'exercice écoulé : de 698.172 fr. au 1^{er} janvier 1937, il est monté, au 31 décembre dit, à 712.350 fr. Il a été mis à contribution surtout pour l'achat de pâturages et de forêts (10.300 fr.).

Dans les *forêts communales* (16.815 ha), la proportion des bois de service exploités fut de 56 %, celle des bois de feu de 44 %. C'est presque exactement la même proportion que pour les forêts domaniales, tandis que la part des essences résineuses fut sensiblement plus forte (93 %).

Notons encore que la surface totale des forêts communales *aménagées* équivalait, à fin 1937, à 71 % de l'étendue des forêts de cette catégorie.

DIVERS.

Vaud. *A la Vallée de Joux.* Un beau pays que le Jura, pour ceux qui veulent et savent voir. Et *la forêt*, toute sombre et mystérieuse qu'elle soit, est un des éléments essentiels de sa beauté. Plus on la